



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 095-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.287

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : 725/2025 du 725/2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Renforcer la transmission des traditions, des valeurs et du patrimoine culturel local à l'école obligatoire dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. prendre des mesures pour que les coutumes, les valeurs, les traditions et le patrimoine culturel du canton de Berne et de la Suisse fassent l'objet d'une transmission et d'une mise en valeur accrues et systématiques dans l'ensemble des degrés d'enseignement, et ce dans le cadre des branches et modules existants ;
2. veiller, dans le contexte de l'actualisation du guide « Traditions et symboles culturels et religieux : quelle attitude adopter ? », à ce que les coutumes locales, rites culturels, fêtes traditionnelles et valeurs fondamentales du canton de Berne et de la Suisse y soient présentés de manière appropriée et mis en avant comme faisant partir intégrante de l'identité culturelle.

Développement :

La cohésion sociale repose sur des valeurs communes, un ancrage culturel et la conscience de ses propres origines. Dans ce domaine, l'école a un rôle essentiel à jouer : elle doit transmettre aux enfants et aux jeunes non seulement des connaissances, mais aussi des repères culturels. Dans un canton varié et bilingue comme celui de Berne, il est particulièrement important de cultiver cette identité culturelle et de la conscientiser à l'école.

Malgré de riches traditions régionales, qui vont du Marché aux oignons à la désalpe et du Trycheln au carnaval, aucune démarche n'a à ce jour été entreprise pour permettre une transmission systématique de ce patrimoine dans le cadre de l'enseignement. De même, les valeurs et coutumes nationales, comme la démocratie directe ou le 1^{er} août, sont actuellement trop peu intégrées dans le quotidien scolaire faute d'une approche structurée.

D'autres régions montrent pourtant l'exemple, comme la Basse-Autriche, qui a érigé la transmission culturelle au rang de mission éducative stratégique. La transmission du patrimoine culturel est intégrée à l'enseignement de manière moderne et pragmatique grâce à des programmes tels que le projet scolaire « Mit allen Sinnen ». Des effets positifs ont été constatés sur le sentiment d'identité culturelle, la conscience individuelle des valeurs et le vivre-ensemble. La culture n'y est pas enseignée de façon abstraite mais est réellement vécue par les élèves au travers des coutumes, de la musique, de l'artisanat, de la langue et des fêtes.

Dans le cadre de l'actualisation du guide « Traditions et symboles culturels et religieux : quelle attitude adopter ? », le canton de Berne a maintenant l'opportunité d'envoyer un signal fort en faveur de l'autonomie culturelle, de l'intégration par la transmission d'une identité culturelle mais aussi d'une éducation qui reste fidèle à ses racines.

Motivation de l'urgence : l'actualisation du guide « Traditions et symboles culturels et religieux : quelle attitude adopter ? » a déjà débuté. La présente intervention doit être traitée au plus vite pour que le point 2 puisse encore être pris en compte dans les travaux.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif (art. 87 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993, ConstC ; RSB 101.1 et art. 48, al. 1 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire, LEO ; RSB 432.210). Le gouvernement dispose donc d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort, en tenant compte de l'autonomie des communes.

Le Conseil-exécutif reconnaît l'importance des valeurs et traditions partagées pour la cohésion sociale. Il est d'accord avec l'auteur de la motion pour dire que le rôle de l'école est non seulement de transmettre des connaissances, mais aussi de permettre aux enfants et aux jeunes de développer des compétences qui leur seront utiles pour devenir des citoyennes et citoyens responsables.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les deux points de la motion :

Point 1

Tant le Lehrplan 21 que le Plan d'études romand (PER) prévoient l'enseignement des valeurs fondamentales et de la diversité culturelle de la Suisse.

Dans le Lehrplan 21, le fil conducteur de l'éducation au développement durable (EDD) regroupe sept thèmes transversaux, dont deux répondent directement aux préoccupations soulevées dans la présente motion :

- **« Politik, Demokratie und Menschenrechte » (politique, démocratie et droits humains)** : les élèves apprennent à expliquer la démocratie suisse et à la comparer à d'autres systèmes. Ils comprennent l'évolution et l'importance des droits humains, ainsi

que la position de la Suisse en Europe et dans le monde. L'école est neutre sur les plans politique et religieux, mais pas sur le plan des valeurs. Elle se doit de transmettre des valeurs démocratiques et humanistes.

- **« Kulturelle Identitäten und interkulturelle Verständigung » (identités culturelles et compréhension interculturelle)** : ce thème porte sur la perception culturelle de soi et sur l'identification des similitudes et des différences entre les cultures. Les élèves découvrent des personnes et des produits provenant de différentes cultures, étudient la littérature, la musique et les arts visuels de différentes époques et cultures et comparent les modes de vie. Ils acquièrent des connaissances approfondies sur la diversité culturelle de la Suisse et son évolution historique.

Le domaine « Natur, Mensch, Gesellschaft » (NMG ; nature, être humain, société), qui concerne les 1^{er} et 2^e cycles, prévoit l'étude des fêtes, des coutumes et de leur contexte historique et social. Au 3^e cycle, les domaines « Räume, Zeiten, Gesellschaft » (RZG ; espaces, époques et société) et « Ethik, Religionen, Gemeinschaft » (éthique, religions, communauté) mettent l'accent sur ces aspects. Les élèves développent des compétences dans la compréhension de l'évolution de la Suisse entre tradition et changement et dans la réflexion sur les valeurs et les normes. Mais les thèmes évoqués dans la présente motion peuvent également être traités dans toutes les autres disciplines, par exemple dans les cours de musique, d'allemand ou de français. En cours d'allemand, par exemple, il pourrait y avoir une réflexion et une analyse sur les différents dialectes du canton de Berne. Et les élèves pourraient s'exercer à la lutte dans le cadre des cours de gymnastique.

Les plans d'études définissent les connaissances et les compétences que les élèves doivent acquérir, mais ne touchent pas à la liberté des enseignantes et enseignants en termes de méthode d'enseignement. Cela signifie que les enseignantes et enseignants décident eux-mêmes de la manière dont ils souhaitent enseigner les compétences à transmettre. Ainsi, ils peuvent intégrer à leurs cours, de façon flexible et adaptée à la situation, des événements actuels et locaux, tels que le Zibelemärit ou la désalpe. Cela favorise une approche vivante et contextualisée des traditions et des valeurs. Pour ce faire, les enseignantes et enseignants ont accès à un grand nombre d'outils et de supports pédagogiques appropriés. Par exemple, le kit d'idées « Religion vor der Tür » a été développé. Il contient des supports pédagogiques concernant divers lieux de la vieille ville de Berne pour permettre leur découverte.

Dans le canton de Berne, il existe en outre un large éventail d'offres qui permettent aux élèves de découvrir les traditions suisses et bernoises ainsi que le patrimoine culturel :

- **Ausserschulische Lernorte (lieux d'apprentissage extrascolaires)** : intégrer des opportunités d'apprentissage extrascolaires dans l'enseignement est explicitement encouragé par les indications didactiques relatives au domaine NMG du Lehrplan 21. Les lieux d'apprentissage extrascolaires se caractérisent par la possibilité de réaliser des rencontres et des explorations directes, lesquelles sont initiées et accompagnées par les enseignantes et enseignants. C'est par exemple le cas lors de visites de sites historiques ou d'ateliers d'artisanat traditionnel. Le Musée suisse de l'habitat rural Ballenberg en est un exemple parfait. La plateforme Fächernet contient une liste détaillée des lieux d'apprentissage extrascolaires dans le canton de Berne. Il s'agit d'une plateforme en ligne mise à disposition par l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OEKO) qui propose des aides pratiques pour la mise en œuvre du Lehrplan 21, ainsi que des supports variés pour l'enseignement du 1^{er} au 3^e cycle.
- **Possibilités d'échanges** : les différentes offres d'échange linguistique permettent aux élèves non seulement de franchir la barrière de la langue, mais aussi de s'immerger dans les univers culturels de différentes régions.

- **Bons culturels et Projécoles** : les écoles peuvent demander des bons culturels d'une valeur maximale de 800 francs par classe pour des projets à court et moyen terme ainsi que pour des sorties dans des lieux culturels. Pour les projets plus approfondis, le programme Projécoles (projets culturels à l'école) offre des subventions pouvant atteindre 3000 francs. Ces bons peuvent être utilisés pour des ateliers, des spectacles, des concerts, des lectures et des visites de lieux culturels. Ces offres visent à favoriser l'accès aux institutions et aux productions artistiques, ainsi que les échanges entre les actrices et acteurs culturels et les classes.
- **Projet relatif à l'éducation à la citoyenneté** : d'ici la fin de l'année, l'OECO devrait enrichir la plateforme Fächernet avec du matériel et des supports pédagogiques concrets sur des thèmes en lien avec l'éducation à la citoyenneté. Les principes fondamentaux de la démocratie sont intégrés à ces travaux.

Le Conseil-exécutif est convaincu que la transmission des traditions, des valeurs et du patrimoine culturel est suffisamment ancrée dans les plans d'études et qu'il existe déjà de nombreuses possibilités pour les écoles de transmettre de manière vivante ces contenus importants. C'est pourquoi il propose d'adopter et de classer le point 1.

Point 2

Le guide « Traditions et symboles culturels et religieux : quelle attitude adopter ? » aide les écoles, les enseignantes et les enseignants à répondre aux questions concernant les traditions et les symboles culturels et religieux. Il ne s'agit pas d'un moyen d'enseignement, et il ne contient pas de matériel pédagogique. Il n'est donc pas approprié pour expliquer plus en détail les coutumes indigènes, les rituels culturels et les fêtes traditionnelles. La Direction de l'instruction publique et de la culture saisit toutefois l'occasion de cette remarque pour développer son offre en mettant l'accent sur du matériel pédagogique concret, afin de soutenir au mieux les enseignantes et enseignants. Par exemple, à l'instar du projet relatif à l'éducation à la citoyenneté décrit ci-dessus, la plateforme Fächernet pourra être complétée par un projet sur les coutumes, valeurs et traditions. Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer le point 2.

Destinataire

- Grand Conseil